

# COLETTE ET ANNA DE NOAILLES

## Conférence de La Sylve par Isabelle Joz-Roland, le 25 octobre 2024

À l'occasion de la parution de son dernier livre *Colette et Anna de Noailles - La femme réinventée*, Isabelle Joz-Roland évoque pour nous la figure de ces deux femmes libres, féministes sans le savoir, écologistes avant l'heure, toutes deux passionnées par la nature, l'amour et l'écriture.

**Ê**tre une femme à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas chose facile. La vie sociale, politique et juridique tient les femmes à l'écart. Le code civil n'a pas été tendre avec elles. Déclarées mineures juridiquement et politiquement, au

même titre que les enfants et les fous, elles sont sous la tutelle de leur père ou de leur mari. À leur mariage, elles deviennent la propriété de leur époux. Il gère leurs biens, elles doivent obtenir leur autorisation pour travailler ou créer.

J'ai voulu essayer de comprendre comment on pouvait être une femme à cette époque. Comment vivre

dans une société qui considère la femme comme un objet, comme une petite chose décorative, souvent sujette à des humeurs plus ou moins hystériques ? Comment vivre sans droits, ni celui de voter ni même celui de choisir son lieu de résidence, en n'ayant aucune autorité sur ses enfants, en subissant des grossesses et des maternités non désirées ?

J'ai choisi deux femmes créatrices, l'une romancière, l'autre poète, pour les suivre à

chaque étape de leur vie. Grâce à leurs écrits, j'ai pu connaître leurs sentiments, leurs sensations et idées. Chacune a su déjouer les pièges de la société à sa manière, Colette par une soif de liberté sans entraves, Anna de Noailles d'une façon plus discrète. Je les ai choisies, car je me sens proche d'elles, malgré le siècle qui nous sépare. Proche de leur attachement à l'enfance, à la nature, à la lecture et l'écriture et j'admire leur talent. Depuis que je suis née, deux ans avant la mort de Colette, les femmes ont obtenu de nombreux droits. Il a fallu un siècle et demi pour défaire le code civil de Napoléon, en particulier l'article 213, à l'origine de leur relégation, pour que la femme ne soit plus la propriété d'un homme.

J'avais treize ans quand les femmes ont pu enfin avoir un compte en banque et faire un chèque, quinze ans quand elles ont contrôlé leur maternité et vingt et un ans quand elles ont obtenu le droit d'avorter, de garder ou non leur enfant pour qu'enfin leur corps leur appartienne.

À l'heure de #MeToo, des inégalités demeurent, dans l'accès au pouvoir, au sein de l'entreprise ou de l'État. La société reste patriarcale et les violences faites aux femmes sont trop nombreuses.

Mais Colette et Anna de Noailles, sans être des militantes, ont ouvert la voie par leur vie et leur œuvre.

---

par Isabelle JOZ-ROLAND

---

Isabelle Joz-Roland  
Colette et Anna de Noailles  
La femme réinventée

